

Intitulé de l'UE	Aménagement du territoire
Section(s)	- (3 ECTS) Master en Sciences de l'Ingénieur industriel / orientation Géomètre / Cycle 2 Bloc 2

Responsable(s)	Heures	Période
Mickaël MERCIER	30	Quad 1

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Le CoDT	12h	Mickaël MERCIER
Les portails cartographiques de la Région wallonne	3h	Mickaël MERCIER
Permis d'urbanisation : complétude du volet administratif	15h	Mickaël MERCIER

Prérequis	Corequis
- Projet d'urbanisation	

Répartition des heures
Le CoDT : 12h de théorie
Les portails cartographiques de la Région wallonne : 3h de travaux
Permis d'urbanisation : complétude du volet administratif : 15h de travaux

Langue d'enseignement
Le CoDT : Français
Les portails cartographiques de la Région wallonne : Français
Permis d'urbanisation : complétude du volet administratif : Français

Connaissances et compétences préalables

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes

Objectifs de développement durable



Education de qualité

Objectif 4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- 4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.



Villes et communautés durables

Objectif 11 Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

- 11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.

Acquis d'apprentissage spécifiques

Analyser (Taxonomie de Bloom):

- Reconnaître les sous-entendus.
- Identifier les parties constituantes d'un tout pour en distinguer les idées et apporter une réponse juste et complète.

Contenu de l'AA Le CoDT

PARTIE I CONTEXTE HISTORIQUE

- Naissance et développement de la ville industrielle
- L'urbanisme d'après-guerre
- Histoire du droit de l'urbanisme en Belgique

PARTIE II AMENAGEMENT NORMATIF

- Composition du CoDT
- Outils d'aménagement

PARTIE III LES PERMIS

- Les certificats d'urbanisme
- Le permis d'urbanisme
- Les actes et travaux de minime importance
- Les permis d'urbanisation

Contenu de l'AA Les portails cartographiques de la Région wallonne

Sur base de terrains choisis par les élèves, recherches des informations cartographiques (sur internet) nécessaires à la complétude de la partie administrative d'une demande de permis d'urbanisation (pour les géomètres) ou d'urbanisme d'impact limité, sans architecte (pour les EE).

Les principaux portails consultés sont (mots-clés) :

- Webgis
- Cadgis (cadastre)
- Walonmap
- SPGE
- BDES

Contenu de l'AA Permis d'urbanisation : complétude du volet administratif

Sur base de terrains choisis par les élèves, encodage des informations nécessaires à la complétude de la partie administrative d'une demande de permis d'urbanisation.

Méthodes d'enseignement
Le CoDT : cours magistral, approche déductive, étude de cas
Les portails cartographiques de la Région wallonne : cours magistral, approche par projets, utilisation de logiciels
Permis d'urbanisation : complétude du volet administratif : approche par projets

Supports
Le CoDT : syllabus
Les portails cartographiques de la Région wallonne : activités sur eCampus, Recherches cartographiques par internet
Permis d'urbanisation : complétude du volet administratif : notes d'exercices, activités sur eCampus

Ressources bibliographiques de l'AA Le CoDT
Le CoDT

Ressources bibliographiques de l'AA Les portails cartographiques de la Région wallonne
Internet

Ressources bibliographiques de l'AA Permis d'urbanisation : complétude du volet administratif
Annexe 10 du CoDT

Évaluations et pondérations	
Évaluation	Note globale à l'UE
Langue(s) d'évaluation	Français
Méthode d'évaluation	<p>AA: "Urbanisme: théorie" - pondération 60% Examen écrit basé sur des cas concrets à expliquer.</p> <p>Pour cet examen seuls de nouveaux exemplaires du CoDt seront à disposition. L'étudiant aura également droit à une seule feuille manuscrite préparée par ses soins pour s'y retrouver plus rapidement dans le CoDT. L'écriture sera "normale"; Il ne s'agira nullement d'un condensé de fiches "aide mémoire" photocopiées en petit pour tenir sur une feuille.</p> <p>AA: "Permis d'urbanisation : applications" - pondération 40% - non rejouable en 2e session Rapport à remettre au plus tard à la date indiquée dans les consignes.</p> <p>La note finale obtenue à l'UE sera calculée sur base d'une moyenne arithmétique suivant la pondération mentionnée ci-dessus.</p>
Report de note d'une année à l'autre pour l'AA réussie en cas d'échec à l'UE	
Le CoDT : non Les portails cartographiques de la Région wallonne : non Permis d'urbanisation : complétude du volet administratif : non	

Année académique : **2024 - 2025**